

57

MOSELLE

Arrondissements judiciaires de Metz, Thionville et Sarreguemines
(Dissolution pour tout le département par arrêté préfectoral du 15/12/2014)

— 2203 —
PRÉFECTURE DE LA MOSELLE - D.L.P. - B.U.P.E
DEUXIÈME AVIS

Il est rappelé que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit du Département de la Moselle, de son projet de desserte routière du port d'Ilange à partir de la route départementale RD653 sur le territoire des communes de Terville et Thionville est en cours jusqu'au 9 avril 2015 inclus.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier dans les mairies de Terville et Thionville aux heures habituelles d'ouverture au public.

Les observations pourront être consignées sur le registre déposé à cet effet ou peuvent être adressées par écrit à l'une des deux mairies, à l'attention de M. Alain FABER, Proviseur retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies de Terville et Thionville selon le calendrier suivant :

Mairie de Terville :
9/03/2015 de 14 h à 16 h
9/04/2015 de 14 h à 16 h
Mairie de Thionville :
9/03/2015 de 10 h à 12 h
9/04/2015 de 10 h à 12 h

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de : Conseil Général de la Moselle - Direction des routes départementales - Division des investissements routiers - Service des affaires foncières - 17, quai Paul Wiltzer - B.P. 11096 - 57036 Metz Cedex 1 - contact : - M. Gérard BRUDER tél : 03 87 34 76 80 courriel : gerard.bruder@cg57.fr

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies de Terville et Thionville, en sous-préfecture de Thionville et à la préfecture de la Moselle (D.L.P. - B.U.P.E - B.P. 71014 - 57034 Metz Cedex).

Elle sera publiée sur le site internet des services de l'Etat en Moselle : www.moselle.gouv.fr rubrique Publications.

Le Conseil Général de la Moselle se prononcera par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée dans les six mois qui suivront la date de fin de l'enquête publique.

Après transmission de la déclaration du projet ou à l'expiration du délai imparti à la collectivité ou à l'établissement intéressé, le Préfet décide de la déclaration d'utilité publique du projet.

— 2186 —
PRÉFECTURE DE LA MOSELLE - D.L.P. - B.U.P.E

Ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du périmètre de protection adapté (PPA) autour de deux bâtiments situés sur le site de l'ancienne cité ouvrière de Bataville sur le territoire des communes de Moussey et Rechicourt Le Château

Demandeur : Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Moselle

2^{ème} Avis

Il est rappelé qu'une enquête publique est prescrite sur le territoire des communes de Moussey et Rechicourt Le Château, relative au projet susvisé.

La décision sera prononcée, le cas échéant, par arrêté préfectoral.

M. Roland KLEIN, retraité de la SNCF, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

M. Roger BERLET, retraité de l'Éducation nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur titulaire assurera les permanences selon le calendrier suivant, dans les mairies :

Moussey : 9/03/2015 - de 9 à 11 h
Rechicourt Le Château : 9/03/2015 de 15 à 17 h
Moussey : 7/04/2015 - de 9 à 11 h
Rechicourt Le Château : 7/04/2015 de 15 à 17 h.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites de Lorraine, et un registre d'enquête seront déposés dans chaque mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance jusqu'au 7 avril 2015 pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé à cet effet ou les adresser :

- soit par écrit, dans une des deux mairies concernées, à l'attention du commissaire enquêteur (enveloppe de transmission précisant « Enquête publique « PPA - Cité ouvrière Bataville » » - à l'attention de M. KLEIN) soit par mail, rolandklein@orange.fr.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public sans délai pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête à la mairie de Moussey et de Rechicourt Le Château, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés durant ce même délai sur le site de la préfecture de la Moselle, www.moselle.gouv.fr - Actions de l'État - Territoires - Installations classées et enquêtes publiques - enquêtes publiques hors ICPE.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame le Chef du Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle, 10-12 place Saint-Étienne - 57000 Metz - 03 87 36 08 27.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de la Moselle dès la publication du présent arrêté.

2015/2015
Vos annonces par fax
03.88.23.56.24

— 3148 —
COMMUNE DE SECOURT
Installation du Droit de Prémption Urbain

Par délibération du 13 Février 2015, le Conseil Municipal de Secourt a décidé :

- d'instaurer le Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU.

Le dossier approuvé est consultable en mairie et préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.

— 3147 —
COMMUNE DE SECOURT
Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 13 Février 2015, le Conseil Municipal de Secourt a décidé :

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier approuvé est consultable en mairie et préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.

— 3166 —
PRÉFET DE LA MOSELLE

Autorisant au titre du Code de l'Environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du SIERCK APACH RUSTROFF (SIASAR) est autorisé, par arrêté n° 2015 - DDT/SABE/EAU/N° 16 du 19 février 2015, à réaliser l'épandage des boues issues de la station d'épuration de Apach sur des sols où la teneur en nickel est supérieure à 50mg/kg de MS sur le territoire des communes de Kirsch Les Sierck, Kirschnaumen, Launstroff, Waldwisse, Manderen et Merschweiler.

Cet arrêté peut être consulté à la Direction départementale des territoires de la Moselle et dans la mairie de Apach, Kirsch Les Sierck, Kirschnaumen, Launstroff, Waldwisse, Manderen et Merschweiler.

Metz, le 26 février 2015
La responsable de l'unité Police de l'Eau,
Vélerie ANTOINE-POTIER

VENTES DE FONDS ET APPORTS

— 3159 —
VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte en date du 05/02/2015 à Porcellette, enregistré à Sarreguemines le 03/03/2015, sous les mentions Bord. n° 2015/202 Case n° 4

M. HARDY Gilles, 31 Avenue Jean Pierre Couturier, 57890 Porcellette, a cédé à QUALISERVICES SAS au capital de 10.000 €, 31 Avenue Jean Pierre Couturier, 57890 Porcellette, en cours d'immatriculation au RCS de Sarreguemines,

le fonds de commerce de travaux de bâtiment général, pose de vérandas, maçonnerie générale et tous travaux de second œuvre du bâtiment, exploité 31 Avenue Jean Pierre Couturier, 57890 Porcellette.

Prix : 20.000 €
Entrée en jouissance : 01/03/2015
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière publication légale 31 Avenue Jean Pierre Couturier, 57890 Porcellette.

— 3140 —

Notaire
Jean-Michel SIMON
27, rue du Val de Metz
57640 Vigy
Tél. 03 87 77 92 73
VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean-Michel SIMON, notaire à Vigy (Moselle), en date du 27/02/2015, enregistré au Pâle de l'Enregistrement de Metz Centre, le 03/03/2015, Bord. n° 231,

La Société LE BISTROT, SARL au capital de 30.469,79 €, dont le siège est à 55100 Dugny-Sur-Meuse, 23 route de Verdun, identifiée au SIREN 411 510 613 RCS de Bar-Le-Duc,

A vendu à : La Société HAUCONCOURT DISTRIBUTION - HAUDIS, SAS au capital de 3.000.000 €, dont le siège est à 57280 Hauconcourt, Lieudit Breuil Hordal, immatriculée 327 448 015 RCS Metz.

Un fonds de commerce de débit de boissons (bar et brasserie), PMU et jeux de grattage exploité à 57280 Hauconcourt, Route de Maizières les Metz, Centre Commercial "LECLERC" connu sous le nom commercial "LE BISTROT" et pour lequel le cédant est immatriculé 411 510 613 RCS Bar-Le-Duc (Meuse).

Moyennant le prix principal de cinquante mille euros (50.000 €), s'appliquant :

aux éléments incorporels pour vingt-cinq mille neuf cent trente-quatre euros (25.934 €).

au matériel pour vingt-quatre mille soixante-six euros (24.066 €).

Date d'entrée en jouissance : le 18/02/2015.

Les oppositions seront reçues, à peine de forclusion ou d'irrecevabilité à 57280 Hauconcourt, Route de Maizières-les-Metz, Centre Commercial "LECLERC", où domicile a été élu à cet effet, dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales, par acte extra judiciaire.

Pour Insertion, Le Notaire

CRÉATIONS

— 3146 —


Notaire
SCP BLEToux, DRAPIER et PAQUIN
9, rue Saint Nicolas
54000 Nancy
Tél. 03 83 37 21 81

CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me François-Xavier PAQUIN, notaire à Nancy, le 18 février 2015, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LA DEMEURE D'ANNIE

Siège : 57070 Chieulles, 4 rue des Rosas

Objet : acquisition, propriété et gestion de tous biens et droits immobiliers

Durée : 99 années

Capital : mille euros (1.000 €)

Cession de parts - agrément : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants associés : M. Denis FEY, époux de Mme SOLFATO, demeurant à 57070 Chieulles, 4 rue des Rosas, et Mme Noëlle CHERY, divorcé de M. MEISTERTZHEIM, demeurant à 54130 Saint-Max, 1 Bis rue Gynemer.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal d'Instance de Metz.

Pour avis, Le notaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

6

Préfecture

METZ, le 25 février 2015

Direction des Libertés Publiques

Bureau de l'utilité publique
et de l'environnement

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE,
PREFET DE LA MOSELLE

à

Madame le Maire
de THIONVILLE

Monsieur le Maire
de TERVILLE

Affaire suivie par Mme CAPPANNELLI

Brigitte.cappannelli@moselle.gouv.fr

dossier : 01/09.2014

COPIE

OBJET : Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit du Département de la Moselle, de son projet de desserte routière du port d'Illange à partir de la route départementale RD653 sur le territoire des communes de Terville et Thionville

P.J. 2

Dans le cadre de l'enquête qui doit se dérouler dans votre commune du 9 mars 2015 au 9 avril 2015 inclus, et en complément de mon envoi du 30 janvier 2015, je vous prie de trouver ci-joint des documents à substituer au dossier en votre possession.

En effet, suite aux nouvelles dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, il vous appartient de remplacer les pages 4, 10 et 13 du document intitulé « pièce A ».

Le Préfet,
Pour le Préfet,
le Chef de Bureau,



Stéphane FRANÇOIS.

Copie pour information :

Monsieur Alain FABER
21 Vinsberg
57940 VOLSTROFF

Département de la Moselle – Dossier de Déclaration d'Utilité Publique –
Desserte du Port d'ILLANGE à partir de la RD 653

A la suite de l'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} janvier 2015, du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique dans sa version modifiée par ordonnance n° 2014-1345 du 6 novembre 2014 pour la partie législative et par décret n° 2014-1635 du 26 décembre 2014 pour la partie réglementaire, il convient de lire (dispositions modifiées en *italique gras*) :

Pièce A – Page 4

3. Autres enquêtes publiques liées au projet

Parallèlement à la présente enquête, les services de la Préfecture de la Moselle pourront organiser les procédures réglementaires suivantes :

- une enquête parcellaire en application du Code de l'expropriation, notamment ses articles *L. 132-1 à L. 132-4 et R. 131-3 à R. 131-13*,
- un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau au titre des articles L. 214-1 et suivants du Code de l'Environnement,
- un dossier de dérogation relatif aux espèces protégées.

A la suite de l'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} janvier 2015, du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique dans sa version modifiée par ordonnance n° 2014-1345 du 6 novembre 2014 pour la partie législative et par décret n° 2014-1635 du 26 décembre 2014 pour la partie réglementaire, il convient de lire (dispositions modifiées en *italique gras*) :

Pièce A – Page 10

2.2. Déclaration d'utilité publique

(...)

L'acte déclaratif d'utilité publique pourra comporter des prescriptions particulières en matière d'environnement en application de l'article ***L. 122-2 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.***

La déclaration d'utilité publique a une validité de cinq ans qui peut être prorogée une seule fois de cinq ans.

(...)

A la suite de l'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} janvier 2015, du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique dans sa version modifiée par ordonnance n° 2014-1345 du 6 novembre 2014 pour la partie législative et par décret n° 2014-1635 du 26 décembre 2014 pour la partie réglementaire, il convient de lire (dispositions modifiées en *italique gras*) :

Pièce A – Page 13

Les principaux textes qui régissent la présente enquête sont :

☐ le Code l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment :

- les articles L. 110-1 à L. 122-7 et R. 111-1 à R. 122-8 (utilité publique)
- les articles L. 131-1 à L. 132-4 et R. 131-1 à R. 132-4 (cessibilité)

(...)

C e r t i f i c a t d ' a f f i c h a g e

Je soussignée _____, Maire

ou (1) M. Roger SCHREIBER adjoint à l'urbanisme de THIONVILLE

certifie que l'avis de M. le Préfet du Département de la Moselle faisant connaître au public l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit du Département de la Moselle, de son projet de desserte routière du port d'Illange à partir de la route départementale RD653 sur le territoire des communes de Terville et Thionville, organisée du 9 mars 2015 au 9 avril 2015 inclus a été affiché, au moins quinze jours avant le début des enquêtes, à partir du 20/02/2015 et pendant toute la durée de celle-ci, dans la commune de THIONVILLE, en mairie et aux lieux habituels d'information du public situés (2):

- Services Techniques, 40 rue du Vieux Collège
- Mairie de quartier de Volkrange, 7 rue des Naumannières
- Mairie de quartier d'Oeuverange, Panneau situé rue de l'Abbé Pouillon
- Mairie de quartier de Genche, Foyer Nicolas Schmitz 131 rue de Neillours.
- Mairie de quartier de Vaymerange, Espace multifonctionnel 14 A rue de Budel

Fait à THIONVILLE, le 3/04/2015,
Le Maire,

(1) précisez votre identité et vos fonctions

(2) indiquez les lieux d'affichage situés, le cas échéant, ailleurs qu'à la mairie,

Ce certificat est à compléter et à insérer dans le registre destiné à recueillir les observations du public.

Le commissaire enquêteur aura soin de maintenir **l'original** du présent certificat d'affichage dans le registre d'enquête et d'en prendre copie afin de l'insérer, le cas échéant, parmi les annexes de son rapport.

C e r t i f i c a t d ' a f f i c h a g e

Je soussignée _____, Maire

ou (1) Younes Raymond ACHERMAN, adjoint aux travaux de TERVILLE certifie que l'avis de M. le Préfet du Département de la Moselle faisant connaître au public l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit du Département de la Moselle, de son projet de desserte routière du port d'Illange à partir de la route départementale RD653 sur le territoire des communes de Terville et Thionville, organisée du 9 mars 2015 au 9 avril 2015 inclus a été affiché, au moins quinze jours avant le début des enquêtes, à partir du 5 février 2015 et pendant toute la durée de celle-ci, dans la commune de Terville, en mairie et aux lieux habituels d'information du public situés (2):

Sur arrêts de bus situés : route de Verchun (en face de l'église), rue de Verchun en face
mairie et à proximité des ateliers municipaux, Sur des bornes installées à cet effet rue du Nouli
Place Jean Jaurès

Fait à TERVILLE, le 9/04/2015,
Le Maire,



Raymond Achermann

(1) précisez votre identité et vos fonctions

(2) indiquez les lieux d'affichage situés, le cas échéant, ailleurs qu'à la mairie,

Ce certificat est à compléter et à insérer dans le registre destiné à recueillir les observations du public.

Le commissaire enquêteur aura soin de maintenir **l'original** du présent certificat d'affichage dans le registre d'enquête et d'en prendre copie afin de l'insérer, le cas échéant, parmi les annexes de son rapport.

Préfecture de la Moselle

Direction des Libertés Publiques

Bureau de l'utilité publique
et de l'environnement

Registre d'enquête publique

Registre déposé dans la commune de :

- TERVILLE

- THIONVILLE

Objet de l'enquête :

Enquête publique préalable à la
déclaration d'utilité publique, au profit du
Département de la Moselle, de son
projet de desserte routière du port
d'Illange à partir de la route
départementale RD653 sur le territoire
des communes de Terville et Thionville

Registre d'enquête publique

Thionville

Objet de l'enquête :

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit du Département de la Moselle, de son projet de desserte routière du port d'Illange à partir de la route départementale RD653 sur le territoire des communes de Terville et Thionville
(réf. dossier en préfecture : 01/09.2014)

Références de l'arrêté préfectoral d'ouverture et d'organisation de l'enquête unique ou des enquêtes conjointes

Arrêté n° 2015 - DLP - BUPE - 87 du 30.01.2015

Commissaires enquêteurs ou commission d'enquête (cf. arrêté du préfet)

Commissaire enquêteur titulaire ou Président de la commission d'enquête titulaire	M. Alain FABER	Commissaire enquêteur suppléant ou Président de la commission d'enquête suppléant	M. Julien JACOB
Membre titulaire de la commission d'enquête :		Membre suppléant de la commission d'enquête :	
Membre titulaire de la commission d'enquête :		Membre suppléant de la commission d'enquête :	

Période d'enquête : du 9 Mars 2015 au 9 Avril 2015 inclus.

Permanences du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête (cf. arrêté du préfet) pour recevoir le public dans la commune : en mairie ou (précisez le lieu) Service Techniques Salle n°2.

Thionville

1. le 9.03.2015 de 9 H à 12 H 4. le de H à H
2. le 9.04.2015 de 10 H à 12 H 5. le de H à H
3. le de H à H 6. le de H à H

Réunion publique :

☐ Une réunion publique d'information est prévue le à partir de H en mairie ou (précisez le lieu) .

ou

☒ pas de réunion prévue.

Le présent registre comporte vingt pages numérotées de 1 à 12, non mobiles, cotées et paraphées par le commissaire enquêteur.

Toute observation peut également être adressée par écrit au commissaire enquêteur ici même en mairie en précisant (à l'attention de M XXXX, commissaire enquêteur.) ou à la messagerie électronique du commissaire, ou encore selon le type d'enquête, à la mairie désignée siège de l'enquête (cf. arrêté du préfet).

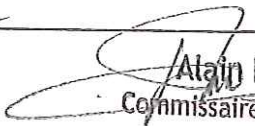
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à l'issue du délai dont celui-ci dispose pour les rédiger dans chaque mairie concernée par l'enquête et en préfecture de la Moselle.

page (1)

Première journée de l'enquête publique

Le présent registre est ouvert le 9 Mars 2015

par M Alain FABER
en qualité de Commissaire enquêteur
(signature)


Alain FABER
Commissaire-Enquêteur

- Visite de M^r Yves Clément, conseiller municipal
président de l'Association VCI ROUTTE
objet : information et prise de connaissance du dossier
et avis émis au dossier sur site préfectoral -
- visite de M^{lle} Hissiger Caroline, m^{re} de Naty, Thionville
député de conseil pourat - traitant des conséquences
les travaux posant la question de l'environnement
paysage et végétal et des questions de circulation -
- visite de M^r Schneider A.G. et l'urbanisme
ayant évoqué une vente de terrain susceptible
d'entraîner le déplacement de la stationne prévu
sur RD 953.

fait à Thionville le 9/3

Alain FABER
Commissaire-Enquêteur

page (2)

Dernière Journal de l'enquête publique
- 9 avril 2015 -

Mercredi 11 mars 2015 14h00

Monsieur VIRGILI Ambine, gérant de la SARL BICHE et propriétaire des parcelles situées à l'endroit sur lesquelles un bassin de traitement est envisagé (à côté du Giratoire sur la RD 953. (cf. votre document J. le tracé de la liaison, présentation du projet en page 4)

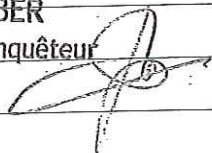
Actuellement une vente de terrain est en cours de réalisation par un transfert d'une société Thionillaise ainsi que la réalisation d'un bâtiment annexe par la société CEP.

Ce bassin "défigure" l'ensemble de la zone et du projet alors que la Ville de Thionville souhaite que cette zone soit redynamisée et qu'elle marque au mieux l'entrée de la ville de Thionville.

Il faut envisager de déplacer ce bassin de traitement de l'autre côté de la route de Metz où il n'y a aucune activité.

vu le 9/04/2015

Alain FABER
Commissaire-Enquêteur



page (3)

Mercrèdi 9 Avril 2015.

2^e journée d'audience - 10 h -

- fin connaissance de l'intervention de
M^r Virgile / voir page 2

- accueil de M^r Bevalot René -

qui demande que les protections phoniques et
atmosphériques (pousières) soient renforcées
du giron de Tenelle à celui de l'A31
afin de protéger toutes les populations
riveraines, compte tenu de l'orientation
dominante des vents (plantation d'arbres
filtrants en le malon)

- Accueil de M^r Yves Clément.

En pag. 6 il est question d'un dévers maximal de 6%.
Or concernant la circulation des PMR, la législation
autorise au maximum 5%, hormis des pentes plus élevées
pour des très courtes distances.

- Visite de M^r Carré DGA - Com. Com (SCOT)

- Visite de M^r Mitzner Maire de Vieux-Beauvais
ville de Thionville pour déposer le courrier
date 9 Avril ; à 11h58.

- fait à Thionville le 9/Avr/2015 -

Donnée de l'expertise d'act ce jour à 12 h -

fait par A. FABER

Atain FABER
Commissaire-Enquêteur

page 4

Clôture du registre

La période d'enquête publique étant expirée, le présent registre est clôturé après avoir été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public, par M Alain FABER
en qualité de Commissaire - enquêteur

Nombre d'observations portées directement au registre :	6
Nombre de lettres et messages électroniques reçus et annexés au registre :	/
références des lettres et messages annexés au registre	
date : <u>7 mars 2015</u>	lettre(s) de M <u>M^{me} Hôpita Caroline</u> <u>et visite de M^{re} Clement</u>
date : <u>9 mars 2015</u>	lettre(s) de M <u>visite de M^{re} Schuster</u> <u>(page 1)</u>
date : <u>11 mars</u>	lettre(s) de M <u>M^{re} Vigli (page 2)</u>
date : <u>9 Avril</u>	lettre(s) de M <u>visite de M^{re} Berlot</u> <u>Pièce de M^{re} Yves Clement (page 3)</u>
date : <u>9 Avril</u>	lettre(s) de M <u>Schuster Adj. de Mme</u> <u>à l'urbanisme (page 3)</u>
date : _____	lettre(s) de M _____
date : _____	lettre(s) de M _____
date : _____	lettre(s) de M _____

Le présent registre, les pièces annexées ainsi que le dossier d'enquête sont adressés ce jour au commissaire enquêteur.

Fait à Thionville, le 9 Avril 2015
(signature)


Alain FABER
Commissaire-Enquêteur